

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE du 07/07/2021 UMS RANDONNEE PEDESTRE « Sentiers Nature



Saison 2019/2020

Ordre du jour :

- 1° **RAPPORT D'ACTIVITE** (A approuver)
- 2° **RAPPORT FINANCIER saison 2019/2020** (A approuver)
Accompagné du budget prévisionnel pour la saison 2020/2021 et du rapport sur les séjours annulés
- 3° **REELECTION DU BUREAU** (A approuver)
- 4° **MONTANT DE LA COTISATION 2021/2022**
- 5° **CALENDRIER ET PROJETS POUR 2021 et 2022 ?**
- 6° **LES INFORMATIONS**
- 7° **APPROBATION (vote)**

Bonjour à toutes et à tous,

124 adhérents ont voté sur 261 inscrits à la section Randonnée Pédestre de l'UMS, soit 47,5 %.

RAPPORT D'ACTIVITE :

Pour la saison 2019-2020 au 31 août 2020 nous étions 297 adhérents.
Nous sommes actuellement 261 adhérents.

La saison 2019/2020 avait bien commencé avec nos séjours habituels suivie du repas de fin d'année et de notre AG avec sa galette.

Le 17 mars 2020, tout s'arrêta avec le premier confinement. Report des séjours et fermeture du club.

Début mai 2020 avec la réouverture des forêts et le déconfinement progressif, nous avons pu reprendre les randonnées par groupes de 10 personnes, puis fin juin de 30 personnes.

Après un été qui nous a permis de randonner, d'organiser le séjour dans le sud et la sortie 3 jours, un nouvel arrêt officiel des activités du club est intervenu mi-octobre et cela jusqu'en décembre.

Depuis ce temps-là notre club n'a pas repris officiellement ses activités

Randonnée Pédestre.

Vu les conditions sanitaires et le peu de mois d'ouverture du club, nous ne pouvons pas faire de statistiques. Malgré les difficultés, certains animateurs continuent à organiser des sorties en petits groupes (à titre privé) dans le respect des règles sanitaires et cela afin de maintenir la cohésion et le lien social au sein de notre club. Merci à eux.

Rando Balade.

Depuis le mois de septembre 2018, une randonnée d'environ 5 km sur terrain facile a été mise au programme un vendredi par mois puis deux par mois. Après l'arrêt des sorties début 2020, nous espérons les reprendre avec le même succès dès que possible.

Marche Nordique.

Le nombre de participants reste stable. Les sorties (à titre privé) continuent le samedi matin en petits groupes et dans le respect des règles sanitaires.

Sorties.

Nous avons décidé de faire notre repas du club salle J. Brel de Pontault-Combault le 15 décembre 2019 ; 109 personnes étaient présentes ce jour-là. Nous espérons le refaire au même endroit dès que possible

C'est en septembre 2020 que s'est tenu dans des conditions particulières le Forum des Associations. Grâce à quelques volontaires que je remercie, la Randonnée Pédestre et la Marche Nordique étaient présentes ; cela nous a permis de donner des renseignements, de nouer des contacts et de recruter quelques nouveaux adhérents.

Séjours.

Pour la saison 2019/2020, nos destinations ont été :

- NEDDE en septembre organisé par Alain BASTIDE : 64 personnes
- ST MARTIN D'ABBAT en octobre : sortie de 3 jours organisée par Alain BASTIDE : 35 personnes

A partir du 15 mars 2020, les séjours de La Clusaz, Mézières-en-Brenne et Piriac-sur-Mer ont été reportés.

Question :

Lors de la dernière AG de l'UMS, le commissaire aux comptes a demandé à TOUTES les associations de l'UMS de procéder soit à un remboursement partiel, soit à une réduction sur les cotisations 2021/22 du fait du confinement.

Pourquoi n'appliquez-vous pas ces directives ?

Personnellement et je pense ne pas être la seule, je suis pénalisée :

-Car comme certains qui ne randonnent même pas le reste de l'année, je ne participe pas aux séjours,

-Car je ne marche que 5 kms et donc cette sortie a lieu tous les 15 jours,

-Car je n'ai pas su que des animateurs proposaient en petit comité des randonnées pendant le confinement.

Comment les adhérents qui ont eu la chance d'en profiter l'ont-ils su : le bouche à oreille, les copinages ?

Compte tenu de toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir revoir le montant de ma cotisation pour 2021/22 ce dont je vous remercie.

Beck Béatrice

Réponse :

Je vous rappelle que, pour la saison 2019/2020, la cotisation était de 42 Euros. Afin de faire bénéficier la totalité des adhérents d'un léger excédent de trésorerie pour la saison 2020/2021, nous avons exceptionnellement ramené celle-ci à 30 Euros. La Fédération, elle, n'a pas diminué le tarif de sa licence (28 €). Avec l'annulation de plusieurs séjours et la diminution du nombre d'adhérents, nous ne pouvons pas maintenir ce tarif de 30 €

C'est pour cela que le bureau, afin de pérenniser le fonctionnement de la section, a décidé de passer le montant de cette cotisation à 35 Euros pour la saison 2021/2022.

Durant les différentes périodes de confinement, les activités de notre section ont été officiellement stoppées ; si des adhérents ont continué à marcher en petits groupes, c'était à titre privé (relations, amitiés).

Quand vous adhérez à la section Randonnée Pédestre de l'UMS, vous payez une cotisation annuelle, ce qui vous permet d'avoir accès à toutes nos activités en illimité.

Il n'est donc pas envisageable d'individualiser la cotisation en fonction du nombre de sorties.

Question :

J'ai été étonnée en lisant le rapport d'activité que des randonnées étaient organisées pendant la période de restrictions sanitaires. Hormis les informations de la Fédération de Randonnées Pédestres transmises par Danièle, nous conseillant de rester chez nous, aucune information émanant du club ne nous indiquait que nous

pouvions participer à des sorties dans le respect des gestes barrières ce qui m'aurait intéressé pendant ces périodes difficiles.

Comme je n'ai pratiquement pas randonnée l'année 2020/2021 ainsi que beaucoup d'autres personnes, je pensais que la cotisation resterait à 30 euros au lieu des 35 euros annoncés.

C'est pour ces raisons que je me suis abstenue pour le vote du rapport d'activité et du rapport financier.

Françoise Régéné

Réponse :

Pendant les périodes de confinement, notre section a stoppé toutes ses activités.

Il nous était donc impossible officiellement d'organiser des sorties même dans le respect des gestes barrières et cela afin d'éviter des contaminations.

Si des adhérents ont continué à marcher en petits groupes, c'était uniquement à titre privé

Pour la cotisation j'ai répondu à la question ci-dessus.

Vote : Oui : 121 Non : 2 Abst : 1

Le rapport d'activité est adopté

RAPPORT FINANCIER :

Le budget pour la saison 2019/2020 ainsi que le rapport sur les séjours annulés vous ont été envoyés en pièce jointe.

Vote : Oui : 123 Non : 0 Abst : 1

Le rapport financier est adopté

BUDGET PREVISIONNEL :

Le budget prévisionnel 2020/2021 vous a été envoyé en pièce jointe

Vote : Oui : 123 Non : 1 Abst : 0

Le budget prévisionnel est adopté

REELECTION DU BUREAU :

Les membres actuels sont :

Président : Hervé MOUGENOT

Vice-président : Jean-Claude LE JAOUEN

Trésorier : Claude RIVET

Secrétaire Générale gestionnaire des adhésions et des licences : Danielle BANEGE

Correspondante tourisme gestion des séjours et des formations : Christiane GUILLETAT

Responsable site internet : Christian CAYREL

Responsable marche nordique : Mireille HUSSER

Conseillers : Guy LAURENT et Laurent GRASDEPOT

Comme le stipule le règlement intérieur le bureau est démissionnaire.

Se représentent :

Hervé MOUGENOT, Jean-Claude LE JAOUEN, Claude RIVET, Danielle BANEGE, Christiane GUILLETAT, Christian CAYREL, Mireille HUSSER, Guy LAURENT, Laurent GRASDEPOT

Vote : Oui : 123 Non : 0 Abst : 1

Le bureau est réélu pour deux ans.

Après réunion du bureau et élection du président, le nouveau bureau est constitué.

Président : Hervé MOUGENOT

Vice-président : Jean-Claude LE JAOUEN

Trésorier : Claude RIVET

Secrétaire Générale gestionnaire des adhésions et des licences : Danielle BANEGE

Correspondante tourisme gestion des séjours et des formations : Christiane GUILLETAT

Responsable site internet : Christian CAYREL

Responsable marche nordique : Mireille HUSSER

Conseillers : Guy LAURENT et Laurent GRASDEPOT

COTISATION SAISON 2021/2022.

La cotisation pour la saison 2021/2022 sera de **35 €uros** : les montants restent inchangés pour les nouvelles inscriptions (42 €), le droit d'entrée (15 €) et, optionnellement, l'abonnement à la revue « Passion Rando » (8 €).

Sur la base de 35 €, il reste 7 €/par adhérent pour le fonctionnement du club.

CALENDRIER :

Pour 2021 (Sous réserve) :

- **PIRIAC sur MER** (Loire-Atlantique) du 12 au 19 juin organisé par Nicolas LE HIR
- **VILLERS LE LAC** (Doubs) du 04 au 11 septembre organisé par Guy LAURENT

Pour 2022 (Sous réserve) :

- **MEZIERES-EN-BRENNE** (Indre) du 14 au 21 mai organisé par Christian CAYREL
- **BOUVANTE** (Drôme) du 11 au 18 juin organisé par Camille MONBET

INFORMATIONS.

Je vous informe qu'à partir du 1^{er} septembre 2021, **Danielle BANEGE**, notre secrétaire actuelle, quittera ses fonctions et sera remplacée par **Isabelle TARTONNE**.

Des informations vous seront données prochainement.

